



Du 2 avril 2025

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



DEMANDE DE MÉDAILLES DISTRICT DE SAVOIE 2024/2025



Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis plusieurs années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant de recevoir une médaille de DISTRICT.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire que vous trouverez en annexe du PV hebdomadaire et le retourner par mail **au District de Savoie**, avant le 28 avril 2025 **déla**i de rigueur.

Conditions

Médaille d'Argent à partir de **5 ans** dans un club

Médaille d'Or à partir de **10 ans** dans un club *5 ans en chaque médaille*.

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas prise en compte
- Une médaille par club, par année sportive
- Le club qui organise l'assemblée générale de District peut demander plusieurs médailles (3 maximum)
- Le club qui fête un évènement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles

SOMMAIRE

Comité Directeur	page 2
Secrétariat	page 3
Commission FAFA	page 4 à 5
Trésorerie	page 5
Commission Délégations	page 6
Commission FMI	pages 7 à 8
Commission Sportive	pages 9 à 12
Commission des Jeunes	pages 13 à 24
Commission Futsal	page 25

Commission des Coupes	pages 26 à 33
Commission Féminines	page 34
Commission Technique.....	pages 35 à 37
Commission des Règlements	page 38
Commission Appel Disciplinaire	page 39 à 41
Commission des Arbitres	pages 42 à 47
Commission de Discipline	pages 48 à 49
Annexes :	page 50



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 31 mars 2025

JOURNÉE DES BÉNÉVOLES

Les clubs suivants : **AIX FC – U.O. ALBERTVILLE – AS MONT JOVET BOZEL – A PORTUGAIS CROIX ROUGE – AS LA BRIDOIRE – US MODANE – AS LE MONTCEL – AS MONTAGNY** ont été retenus pour participer au WE des bénévoles, le samedi 24 mai et le dimanche 25 mai :

Départ samedi dans la matinée de Chambéry, retour dans la soirée du dimanche. Samedi : la Finale de la Coupe de France, dimanche : repas spectacle. WE offert par la Fédération Française de Football et le district de Savoie.

Nous vous demandons de nous désigner rapidement une personne méritante licenciée au club depuis au moins 7 ans, parmi les dirigeants ou dirigeantes de votre club en nous précisant : NOM Prénom – Adresse et numéro de portable, afin que nous puissions lui faire parvenir sa convocation, accompagné du programme de ces journées. Prière de rendre **une réponse pour le 5 avril**. Les modalités de transport et les horaires, seront communiqués à la personne désignée.





SECRETARIAT

RÉUNION du lundi 31 mars 2025

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 24 mars 2025 au 31 mars 2025

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

U.S. MODANE - Nicolas PANTEGHINI - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - A.S. LE MONTCEL - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE -

Commission des Règlements

F.C. VILLARGONDRAN - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE

Commission d'Appel Disciplinaire :

Raphaël BRYANT

Commission Sportive:

GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD (4) - ENT. S. DE TARENTEISE (2) - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE (5) - ET.S. LE BOURGET DU LAC - U.S. CHARTREUSE GUIERS (2)- COGNIN SP. (3) - AIX F.C. - U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74 - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL (2) - BIOLLAY FOOTBALL CLUB - MONTMELIAN A. - J.S. CHAMBERIENNE (2) - MARTHOD SP. - U.S. LA MOTTE SERVOLEX - U.S. DOMESSIN - F.C. DU NIVOLET (2) - A.S. MONT JOVET BOZEL - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - FOOTBALL CLUB DU CHERAN - FC DE HAUTE TARENTEISE - Chambéry sport 73 - U.S. GRIGNON – EF CHAUTAGNE – ES DRUMETTAZ MOUXY – GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE – ST PIERRE SPORT FOOTBALL – CA MAURIENNE - CHAMBERY SPORT 73 (2) -

Commission De Discipline:

Courrier :

U.S. CHARTREUSE GUIERS - VANDURME Nathan - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE - F.C. BELLE ETOILE MERCURY – Robin VERDOYA – Faical REMILI

Rapport :

U.S. LA RAVOIRE - FC DE HAUTE TARENTEISE – DURMAZ Tayfun - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE -

Commission Des Arbitres:

LEFEBVRE RÉMI - COGNIN SP. - Sofian BOUSSETTA - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - VANDURME Nathan

Commission FAFA:

Mairie de DRUMETTAZ-CLARAFOND - Mairie de St Laurent du Pont -

Commission FMI:

Chambéry Sport 73 - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - FC DE HAUTE TARENTEISE - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE -

Commission Ethique et Incivilité :

ST PIERRE SPORT FOOTBALL



COMMISSION FAFA

Lundi 31 mars 2025

FAFA - Emploi

L'outil informatique pour la saisie des dossiers FAFA Emploi est désormais ouvert. Nous venons de recevoir le cahier des charges. Il y a un quota par ligue, et donc par district (1 dossier ETP, peut-être 1,5 pour la Savoie). De ce fait, il est plus que jamais **extrêmement important que les clubs constituent leur dossier pour le 9 avril 2025**. Ceci pour des embauches prévues à compter de juillet 2025. Un entretien avec le club devra obligatoirement être organisé. Le président reste à votre disposition pour la constitution des dossiers.

Le cahier des charges et les documents financiers à remplir se trouvent en annexe du PV.

FAFA - Equipement

DOSSIERS RETENUS POUR 2024/2025

Après étude en Commission Départementale, les dossiers suivants ont été retenus pour cette saison 2024/2025 :

- APREMONT Stade municipal : éclairage
- ST REMY-DE-MAURIENNE Stade Henri Praz : éclairage
- VAL GELON LA ROCHETTE Gymnase de la Seytaz : éclairage
- UGINE Stade Montmain : vestiaires.

Ces dossiers sont transmis aux instances supérieures pour instruction.

NOTE à US CHARTREUSE GUIERS

La Commission F.A.F.A accuse réception de votre dossier.
En attente des documents demandés.

NOTE à ST LAURENT DU PONT

La Commission F.A.F.A a adressé un courriel à votre mairie concernant votre demande de dossier F.A.F.A. pour votre projet de changement de LEDS du stade Charles Boursier 2 (synthétique).

Les divers documents (demande d'avis préalable d'éclairage et le dossier F.A.F.A.) sont à compléter et à renvoyer impérativement à la Commission Départementale F.A.F.A. à l'adresse : terrains@savoie.fff.fr, avant le 28 MARS 2025.

Toutes les rubriques doivent être impérativement complétées.

Pour information, **Tous les dossiers devront être impérativement présentés par les collectivités.**



Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore été aidées.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025.

La Commission reste à votre disposition pour tous renseignements.

TRÉSORERIE

Mercredi 2 avril 2025

NOTES AUX CLUBS

Merci de nous communiquer le nom du club qui a procédé à un virement de 71.90 € le 7 mars 2025 avec comme libellé : Participation Coupe de Savoie FUTSAL.

REGLEMENT

Virement :

- US CLUSES BONNEVILLE FORON 74 18.00 €

koesio
CONNEXION MAXIMALE

Vous accompagnez dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de **Barberaz**
04 79 69 87 60

koesio.com

Services offerts :

- Impression
- Gestion & datas
- Sécurité
- Informatique
- Gestion Documentaire
- Communication



COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Lundi 31 mars 2025

Responsable des Désignations :

Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**
Précédent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci-joint :

DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS





COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Lundi 31 mars 2025

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

F.M.I. MATCH U13 NIVEAU D3 : FONCTIONNEMENT AVEC LA FMI

TROP DE CLUBS ne font pas le nécessaire :

En cas d'annulation du match vous trouverez plus loin la procédure pour match non Joué

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur l'utilisation de la tablette, Vous devez nous contacter afin de trouver une solution au Problème.

Et si pas de solution trouvée, vous devez faire un rapport d'incident FMI

[document-absence-FMI-2024-2025.pdf](#)

Comme indiqué dans commission U13, les absences de FMI non justifiées ou non recevables feront l'objet d'amendes

F.M.I. INSTALLATION DE L'APPLICATION F.M.I. PLUS DISPONIBLE SUR LE PLAY STORE

Retrouvez quelques explications pour installer l'application FMI sur les tablettes récentes qui indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google. (PLAY STORE)

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

- [Télécharger le lien APK \(cliquer sur le lien\)](#)

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici la procédure pour certaines tablettes, d'autres procédures devront être utilisées ..

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source



F.M.I. RAPPEL

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur utilisation de la tablette, vous devez nous contacter afin de trouver une solution au problème.

L'utilisation de la FMI est : OBLIGATOIRE

FMI PROCÉDURE MATCHS NON JOUÉS

RAPPEL : tout match proposé doit faire l'objet d'une intervention.

Dans le cas de forfaits ou de terrain impraticable : vous devez remplir la FMI

Pour cela vous disposez d'une procédure disponible sur le site

Vous trouverez le lien ci-joint.

[PROCEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI PROCÉDURE D'EFFACEMENT DONNÉES ET CACHE

Afin d'améliorer l'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous préconisons d'utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe.

[FMI_procedure_effacement-données-et-cache.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI DOCUMENTATION

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI.

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes.



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 31 mars 2025

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET.

DIVERS RAPPELS AUX CLUBS

A partir du vendredi midi, pour les rencontres du weekend, toutes modifications, reports et/ou changements, quels qu'ils soient (météo, arrêtés Municipaux ou autre), le club adverse, le ou (les) officiels et au moins un membre de la commission sportive doivent être prévenu par téléphone (appel et/ou sms)

COURRIERS CLUBS

U.O. ALBERTVILLE : lu et noté, terrain de repli synthétique pour rencontre D1 du 05 avril 2025.

U.S LA MOTTE SERVOLEX : lu et noté, nécessaire fait, pour rencontre D4A du 27 avril 2025

ES TARENNAISE : lu et noté, nécessaire fait pour rencontre D1 du 06 avril 2025

AS HAUTE COMBE DE SAVOIE : lu et noté, rencontre D4B du 30 mars 2025 concernant Arbitrage bénévole, transmis à la commission compétente

AS HAUTE COMBE DE SAVOIE 2 : lu et noté, reçu rapport absence FMI, en attente de la feuille de match papier rencontre D5C du 30 mars 2025

A envoyer avant le 07/ avril 2025

U.O. ALBERTVILLE : lu et noté, terrain de repli D4B rencontre du 29 mars 2025

AF MONTMELIAN : lu et noté, votre rencontre de championnat D3B est reprogrammée le lundi 21 avril 2025 à 15H (erreur de programmation)

AS BRISON : lu et noté, reçu feuille de match papier (non conforme) rencontre D3A du 30 mars 2025
Pour info : feuille de match à télécharger sur le site du District

ENT.S DRUMETTAZ MOUXY 3: lu et noté ,

Nous informant de l'absence de l'équipe HFCC2 sur la rencontre D5A du 25 mars 2025 à 20H.



U.S DOMESSIN 2 : lu et noté, reçu mail du 1^{er} Forfait pour rencontre D5B du 29 mars 2025 20H à BOUTRON

ENT.F CHAUTAGNE : lu et noté planning terrain du 06 avril 2025

MATCHS REPORTES

Rencontres programmées championnat D5 A, B, C les matchs en retard se dérouleront le Weekend de Pâques.

Les clubs peuvent utiliser :

- L'article 34-1-2-1 du District de Savoie pour toutes modifications dans les délais prévus.

Match N°53186099 D5A du 16 mars 2025 COGNIN SP 2/FC MERCURY 3
Reprogrammé le 20 avril 2025 à 15H

Match N° 53186098 D5A du 16 mars 2025 remis AS BOZEL 2 / FC CHALLES 3
Reprogrammé le 20 avril 2025 15H

Match Aller N°53186559 D5B du 16 mars 2025 remis AS NOVALAISIEENNE2 /US DOMESSIN 2
Reprogrammé le 20 avril 2025 15H

Match Aller N°53186612 D5B du 16 mars 2025 remis ENT VAL D'HYERES 3/ ENT CHAUTAGNE 2
Reprogrammé le 20 avril 2025 à 15H

Match Aller N°53187028 D5C du 16 mars 2025 remis US GRIGNON 2/ FC LA ROCHETTE 2
Reprogrammé le 20 avril 2025 à 15H

Match N° 28655695 D4B du 09 mars 2025 à 15H VILLARGONDRAN 2/ A.S MONTAGNY1
Reprogrammé le 19 avril 2025 à 18H30

Match retour N° 28961423 D3B du 15 mars 2025 remis AS BOZEL 1/ AS CUINES 2
Reprogrammé le 19 avril 2025 à 20H

Match retour N°28961422 D3B du 16 mars 2025 remis FC BAUGES / MONTMELIAN 2
Reprogrammé le 21 avril 2025 à 15H

NOTES AUX CLUBS

Match N°28780924 D1 du 15 mars 2025 20H **U.O.A 1/ MONTMELIAN AF 1**

Motif : Match non joué le 15 mars 2025 suite conditions atmosphérique avant le coup d'envoi.

Reçu rapport U.O.A Le 15 mars 2025

Reçu rapport MONTMELIAN AF Le 17 mars 2025, application de l'article 26-5-2

Reçu rapport Mr REMILI Arbitre officiel Le 16 mars 2025

Article :26-5-2

En cas de terrain impraticable, en présence des 2 équipes (la rencontre n'ayant pas débuté ou ayant été arrêté avant son terme), le club recevant devra dédommager le club visiteur, à raison des indemnités



kilométriques « Aller ».

Si le club recevant refuse de payer les frais de déplacement (cause terrain impraticable) le club lésé à 10 jours à compter de la date du match pour réclamer son dû par l'intermédiaire du District

Le club U.O. ALBERTVILLE 1 devra indemniser le club AF MONTMELIAN 1, une fiche navette sera éditée pour créditer sur le compte de AF MONTMELIAN 1.

HFCC2 : Suite à votre forfait D5A du 29 mars 2025, aucun appel ni message.

La commission applique le règlement (Amende) Fiche navette suivra à la trésorerie.

Mr MEGUIRECHE : Arbitre officiel de la rencontre (D3A) AS BRISON/ US LA RAVOIRE 2 nous faire parvenir un rapport nous précisant le score avant lundi 07 avril 2025

JOURNEE FORFAIT

Article 39-4 Règlement du District :

Match N°53186111, D5A printemps du 30 mars 2025

ENT. S DRUMETTAZ MOUXY 3/HFCC 2, 1er Forfait championnat printemps LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 2

Fiche navette suivra à la trésorerie

Article 39-4 Règlement du District :

Match N°53186599, D5B printemps du 30 mars 2025

CHAM SPORT2 / US DOMMESSIN 2, 1er Forfait championnat printemps US DOMESSIN 2.

Fiche navette suivra à la trésorerie

MATCH COMMISSIONS COMPÉTENTES

Commission Appel Réglementaire : en attente avant homologation

Match n°28650178 du 01 décembre 2024 D2 U.S LA RAVOIRE 1/ F.C VILLARGONDRAN 1
Evocation après match.

Match N°286556698 du 16 mars 2025 (D4B) ST PIERRE SPORT2/ FC VILLARGONDRAN 2
Evocation après match.

HOMOLOGATION

Article 39-4 Règlement du District :

Match N°53186102 D5A du 23 mars /2025 Sud Lac 2/ A.S MONT JOVET BOZEL 2

1^{er} Forfait championnat printemps A.S MONT JOVET BOZEL 2

Résultat :

SUD LAC 2 : 3 buts, 3points

AS MONT JOVET BOZEL 2 : 0 but, -1point

Fiche navette suivra à la trésorerie :



DEMANDES DE MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Match N° 28780928 (D1) 20H du 05 avril 2025 U.O.A1/ US CHARTREUSE 1
Se jouera (Parc des sports à ALBERTVILLE)

Match N° 28780929 D1 du 06 avril 2025 COGNIN SP.1/ A. PORTUGAIS. CROIX. ROUGE 1
Demande effectuée sur FOOTCLUBS avec accord du club adverse
Se jouera le 05 AVRIL 2025 à 19H au Stade du Château.

Match N° 28650448 D1 du 05 avril 2025 ES TARENTEISE 2/ FC LAISSAUD 1
Demande effectuée sur FOOTCLUBS
Se jouera le 06 avril 2025 à 15H, (terrain Fresno synthétique AIGUEBLANCHE) car rencontre R3 le 05 avril 2025.

Match N°28959448 D3A du 05 avril 2025 20H FC CHAMBOTTE 3/ LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1
Demande effectuée sur FOOTCLUBS avec accord du club adverse
Se jouera le 05 avril 2025 à 19H (terrain ENTRELACS).

Match N° 28958158 D4A du 06 avril 2025 C.A YENNE2/ F.C LAISSAUD 2
Demande effectuée sur FOOTCLUBS pour jouer le 06 avril 2025 à 12H45, refusée par l'équipe adverse, maintenu le 06 avril 2025 à 15H se jouera au (Stade BURDINAT -SY-T4 YENNE).

Match N°28655701 D4B U.S.C. AIGUEBELLE 2/ HAUTE TARENTEISE 2
Demande effectuée sur FOOTCLUBS pour jouer le 05 mars 2025 à 17H30 par le club AIGUEBELLE 2, refusée par l'équipe adverse, maintenu le 06 avril 2025 à 15H (Stade Roger MAILLET).

Match N° 28958156 D4A du 06 avril 2025 FC NIVOLET2 /AS LA BRIDOIRE 1 se jouera
Sur le terrain des EPINETTES (BARBY).





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 31mars 2025

COURRIER REÇU

JS- CHAMBERY confirme match remis au stade du BIOLLAY : **MOTIF DES TROUS DEVANT LA LIGNE DE BUT.**
Mr JANET a téléphoné au club du FC MERCURY pour accord. **Ce match est reprogrammé le 26 avril 25.**

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

MATCHS du 5 avril 2025 :

Match N° 28860638 CHAMBERY SPORT 73 / AS UGINE se jouera à **17 h 00 à BOUTRON**

Match N° 28860639 FC ST-BALDOPH / UO ALBERTVILLE se jouera à **16h15**

Match N° 28860641 ES -TARENDAISE / FC MERCURY se jouera à **16h00 à AIGUEBLANCHE STADE EMMANUEL FRESO**

Match N° 28860642 GAPS / JS- CHAMBERY se jouera à **15h30 au PONT de BEAUVOISIN TERRAIN HERBE**

EXEMPT : AIX LES BAINS 2

INFORMATIONS

Les modifications de lieux et d'horaires doivent être fait sur FOOT CLUB et doivent arriver le lundi précédent les rencontres avant 18H00.

TEAM



PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du Lundi 31 mars 2025

TOUS les matchs sont programmés à **15H00** et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB [avec accord des deux clubs concernés.](#)

NOTE AUX CLUBS

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

Lieux et horaires des matchs

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI
Les matchs de DRUMETTAZ-MOUXY se joueront à 16H30 à DRUMETTAZ-MOUXY
Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE
Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL
LA RAVOIRE tous les matchs se joueront à 16H30 au stade M. BASSET
UO ALBERTVILLE tous les matchs se joueront à 17H00 stade H. DUJOL (SAUVAY)

Modifications du Week End

N° 53190863 AIX-FC - HAUTE TARENTEISE se jouera à 16H30 au stade GARIBALDI à AIX
N° 53190860 UO ALBERTVILLE – ENT DRUMETTAZ MOUXY se jouera à 17H00
N° 53190861 GJ LA SAVOYARDE 1- US LA RAVOIRE 1 se jouera à 17H30 stade Des Iles à MONTMELIAN
N°53190864 FC DU NIVOLET 1- FC BELLE ETOILE MERCURY 1 se jouera à 17H30 stade des BARILLETES à ST ALBAN LEYSSE
N° 53190534 GJ LA SAVOYARDE 1 - AS BARBERAZ 1 (match inversé) se jouera à 15H00 stade Des Iles à MONTMELIAN
N°93190186 FC ST BALDOPH- GAPS se jouera à 14H15 stade H. TONDA
N°35190188 CA YENNOIS- US DOMESSIN se jouera à 14H00 à YENNE
N° 53190189 FC CHAMBOTTE 1- ENT CHAUTAGNE CULOZ 1 se jouera à 16H00 au stade Francis IVARS à LA BIOLLE
N° 35190190 US LA RAVOIRE- CA MAURIENNE se jouera à 16H00 à LA RAVOIRE
N° 53190830 FC BELLE ETOILE MERCURY 2 – ST PIERRE SPORT 1- se jouera à 15H30 stade de la GRILLETTE à MERCURY



U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du Lundi 31 mars 2025

COURRIERS REÇUS DES CLUBS

PLANNING DES CLUBS ET LIEU DES RENCONTRES :

U.O.A. / LA SAVOYARDE. /ST. PIERRE SPORT. /HTE. TARENTEISE. / A.S. BOZEL. - ET.S. LE BOURGET DU LAC / F.C. DU NIVOLET / E.S. TARENTEISE /

MATCHS PROGRAMMES AU 6 AVRIL 2025

LIEU DES RENCONTRES.

D.1.

Match N°. 53223392. US LA MOTTE SERVOLEX 1. /U.S. CHARTREUSE GUIERS 1. Se joue au stade Raoul VILLIOT 3 à LA MOTTE SERVOLEX SAMEDI 04 avril 2025. (10H00).

D.2.

Match B°. 53266550. U.O.A. 1 / C.A. MAURIENNE 1. Une demande pour jouer le samedi 05/04. À 13H30. Attente réponse du club visiteur pour valider.

Match N°. 53266548. C.A. MAURIENNE 1 / BAUGES F.C. 1.

Ce match est reporté au 01/05/2025. À 15H00.

D.3. POULE B.

Match N°. 53237610. CHAMBERY SPORT 73 1 / J.S. CHAMBERIENNE 1. Se joue à une date ultérieure (accord entre les deux clubs ou sur une journée Match remis).

D.3. POULE C.

Match N°. 53237717. ET.S. LE BOURGET DU LAC 1 / E.S. TARENTEISE 1.

Ce match est reporté à une date ultérieure avec accord des 2 clubs.

AIX F.C. & Mr. KARABULUT : Suite au problème rencontré avec la F.M.I. La commission vous demande de compléter la feuille papier le secrétariat vous l'a transmis la commission valide le score 1-5. Suite à cette demande nous n'avons pas le listing de vos joueurs. La commission le demande pour le LUNDI 07/04/2025.

A.S. BOZEL. La commission vous remercie pour la réponse suite à votre absence de la journée N°. 01 du 23/03/2025. (Forfait).

D.3. POULE D.

Match N°. 53272064. F.C. ST. BALDOPH 1 / CHAMBERY SPORT 73 2. Ce match est reporté à une date ultérieure (Accord entre les deux clubs ou sur une journée match remis).

Match N°. 53272069. ST. PIERRE SPORT 2 / F.C. ST. BALDOPH 1. Ce match est inversé



U15 A HUIT

Plateau N°.1 du 30/03. E.S. TARENTOISE : F.C. SUD LAC / A.S. UGINE. Ce plateau est proposé le 27 avril avec accord des trois clubs.

Plateau N°.3 du 30/02. GAPS : CHAUTAGNE CULOZ / BIOLLAY F.C. Reçu feuille de plateau joué le samedi 29/03/2025. À NOVALAISE.

Plateau N°.2 du 30/03. U.O.A : HTE. TARENTOISE / LA RAVOIRE. Ce plateau se reprogrammera en avril avec l'accord des trois Clubs.

Plateau N°.1 du 06/04. BIOLLAY : U.O.A. / GAPS.

Plateau N°.2 du 06/04. HTE. TARENTOISE : A.S. UGINE / E.S. TARENTOISE. Se joue à Aime. Stade Jean Claude ROCCA.

Plateau N°.3 du 06/04. F.C. SUD LAC : U.S. LA RAVOIRE / CHAUTAGNE CULOZ.

La commission vous demande de bien respecter les règles que vous avez reçues

CHAMPIONNAT PRINTEMPS A ONZE

**Note aux clubs qui ont des matchs remis la commission vous donne une date butoir :
Ceux-ci doivent être joués avant le 28 avril 2025.**

FORFAIT JOURNEE N°02 du 30/03/225

D.1.

Match N°. 53237278. Vous avez déclaré Forfait noté. (F.C. DU NIVOLET).

D.2.

Match N°. 53266547. Vous avez déclaré Forfait noté. (U.O.A.).

D.3A.

Match N°. 53272142. Vous avez déclaré Forfait noté. (F.C. DU NIVOLET).

D.3.C.

Match N°. 53237716. Vous avez déclaré Forfait noté. (A.S. BOZEL).

Reçu feuilles

D.1. Journée 02 du 30/03. F.C. CHAMBOTTE 1 / LA MOTTE SERVOLEX 1.

D.3. POULE A. Journée du 23/03. C.A. YENNOIS 1 / HTE. TARENTOISE 2.



U13 Yann THILL

Réunion du lundi 31 mars 2025

INFO CLUBS

- Nous vous rappelons que les championnats de la phase de printemps se dérouleront sur 8 journées du **15 MARS au 24 MAI 2025**. Toutes les journées de championnat programmées au-delà du 24 mai ne se joueront pas.
- • Nous vous rappelons qu'en cas d'envoi en retard de vos feuilles de match après l'heure légale du lundi vous risquez d'être amendé.
- Nous vous rappelons qu'en cas d'intempérie vous devez prévenir le DISTRICT, afin de reprogrammer le match.
- Pris note de la demande de C.S. BELLEY des modifications horaires sans oublier de faire les demandes dans FOOT-CLUB pour les dates du 12/04 contre DRUMETTAZ 2 et 3 et le 17/05 contre VAL D'HYERES 2 et 3.
- •Malgré les amendes les feuilles de match de la 2^{ème} journée des clubs de l'E.S.T. 2, ENT. BASSE MAURIENNE 2 et 3 et l'U.S. CHARTREUSE GUIE 3, ne nous sont toujours pas parvenus, nous sommes dans l'attente de leurs retours.
 - **A COMPTER DE LA JOURNÉE 2 DU 22/03/2025 TOUTE FMI MANQUANTES.**
 - **LES CLUBS EN INFRACTION SE VERRONT AMENDER DE 35€.**
- Les matchs des équipes AIX F.C., F.C. HAUTE TARENTEISE et ENT. BASSE MAURIENNE sont concernés par la coupe PITCH. Leurs matchs, de la journée 4, seront déplacé et à jouer sur une dates ultérieure. Les équipes concernées sont C.S.F.2, GAPS 1 et F.C. MERCURY

REPORT DE MATCH

*Sauf accord entre les clubs pour les samedis 26/04 où 03/05
où sur un mercredi après-midi.*

- **Report des matchs du 15/03/25 pour cause de coupe PITCH Féminine entre :**
 - F.C. AIX 2 contre GAPS 1 **le samedi 19/04/25 à 13h30.**
 - CHAMBERY SAVOIE FOOT 4 contre VAL D'HYERES 2 **le samedi 19/04/25 à 13h30.**
 - CŒUR DE SAVOIE contre LA MOTTE SERVOLEX 5 **le samedi 19/04/25 à 13h30.**
- **Report suite intempérie du week-end 15/03/25 :**
 - **D1 poule A**
 - F.C. CHAMBOTTE contre GJ LA SAVOYARDE **le samedi 19/04/25 à 13h30.**



D1 poule B

- AIX FC 2 contre GAPS 1

• D1 poule C

- CHAMBERY SPORT 73 contre ST PIERRE SPORT le samedi 19/03/25 à 13h30.
- ENT. VAL D'HYERES contre F.C. ST MICHEL SPORT le samedi 19/04/25 à 13h30.

• D2 poule A

- GAPS 2 contre AIX 3 le samedi 19/04/25 à 13h30.
- U.S. DOMESSIN contre F.C. CHAMBOTTE 2 le samedi 19/04/25 à 13h30.

• D2 poule B

- U.S. DOMESSIN 2 contre ENT. DRULETTAZ MOUXY 2 le samedi 19/04/25 à 13h30.
- U.S. CHARTREUSE GUIE 2 contre U.S. LA MOTTE SERVOLEX 4 le samedi 19/04/25 à 13h30.
- F.C. BAUGES contre CHAMBERY SPORT 2 le samedi 19/04/25 à 13h30.

• D3 poule A

- GAPS 3 contre AIX 4 le samedi 19/04/25 à 13h30.

• D3 poule B

- U.S. CHARTREUSE GUIE 3 contre F.C. ST BALDOPH le samedi 19/04/25 à 13h30.
- F.C. CHAMBOTTE 3 contre CHAMBERY SPORT 3 le samedi 19/04/25 à 13h30.

MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRE DES RENCONTRES.

- Modification de rencontres. Sont à effectuer en priorité sur FOOTCLUB, pour une meilleure visibilité et homologation.
- Nous invitons l'ensemble des clubs à vérifier les accréditations à la FMI des éducateurs sur FOOTCLUB.

MODIFICATION HORAIRE

• DIVISION 1

- ENT. CHAUTAGNE CULOZ contre U.S. LA MOTTE SERVOLEX 2 à 13h00 stade Municipal de CULOZ
- F.C. HAUTE TARENTEISE contre GAPS à 13H30 Stade JEAN CLAUDE ROCCA. **A VALIDER PAR LE GAPS SUR FOOTCLUB**
- CHAMBERY SAVOIE FOOTALL 2 contre AIX F.C. à 13H30 Stade MAGER
- G.J. LA SOVOYARDE contre F.C. ENT VILLARGONDRAN à 12H45 stade de l'ÎLE

• DIVISION 2

- U.S. LA MOTTES SERVOLEX 4 contre DOMESSIN 2 à 15H **A AVILDER PAR DOMMESSIN SUR FOOTCLUB**
- G.J. LA SOVOYARDE 3 contre S.F. CHALLES à 12H45 stade de l'ÎLE
- GAPS 2 contre J.S. CHAMBERIENNE à 13h30 Stade MUNICIPAL DE NOVOLAISE.

• DIVISION 3

- F.C. NIVOLET 3 contre LA RAVOIRE 3 à 12H45 Stade des BARILLETES.
- F.C. NIVOLET 4 contre LA RAVOIRE 4 à 12H45 Stade des BARILLETES.



Foot SAVOIE



PV N° 714 du 2 avril 2025

- F.C. NIVOLET 5 contre U.S. CHARTREUSE GUIE 3 à 13H Stade des EPINETTES. **INVERSION SUR DEMANDE DE CHARTREUSE**
- GJ LA SAVOYARDE 4 contre AIX F.C. 4 à 13h30 Stade de l'ÎLE.
- F.C. ST BALDOPH contre AIX F.C. 5 à 13h Stade HENRI TONDA

REÇU FEUILLE DE MATCH

- Pour la 2^{ème} journée du 22/03/25
 - CŒUR DE SAVOIE - GJ LA SAVOYARDE 3
- Un mail a été envoyé au FCHT et CAM suite à la réception de la feuille de match du 29/03/25 avec des annonces de scores différents par les deux équipes.

AMENDES

- Pour forfait de 35€ :
 - CAM 2 - CHAMBERY SPORT 73 2 et 3 - CŒUR DE SAVOIE
- Pour absence de FMI de 35€ :
 - U.S. CHARTREUSE GUIE 1 - LA MOTTE SERVOLEX 2
 - LA RAVOIRE 4 - MERCURY 2 et 3

FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES DIVISIONS.

Nous invitons les clubs à vérifier que l'ensemble de leurs éducateurs soit bien accrédité à la FMI sur FOOT-CLUB et qu'ils aient des codes valides pour la phase de printemps.

- N'oubliez pas le tuto qui suit, peut vous aider, faites-le tourner.

<https://www.youtube.com/watch?v=of4KMDHDby0>

(Tutoriel pour une démonstration sur le foot à 11.)

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour l'ensemble de la catégorie U13
Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00**



Foot SAVOIE



PV N° 714 du 2 avril 2025

FEUILLES DE MATCH

LES FEUILLES DE MATCH NE SERONT A UTILISER UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE FMI

Les feuilles de match U13 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le dimanche soir avant 20h00.

[Vous pouvez les envoyer par mail au District](#)





U11 Fabien FONTAINE

31 mars 2025

À destination des clubs :

- FC SAINT BALDOPH : demande d'explications au sujet du plateau du 22 mars ou vous avez retiré l'équipe de COGNIN SP du plateau après leur avoir indiqué qu'il pouvait venir même avec un effectif insuffisant.

IMPORTANT : Lors d'un plateau à 8 équipes :

- les rotations se font par niveau et non pas un terrain par niveau car sinon une équipe joue à 10h puis pas avant 11h30.

Donc la marche à suivre est la suivante :

10h : rotation D2

10h30 : rotation D3

11h : rotation D2

11h30 : rotation D3

- Pour les 2èmes matchs, il y a 2 solutions :

soit j'ai laissé des consignes dans la rubrique COMMENTAIRES sur le FAL via footclub, soit c'est gagnant contre gagnant et perdant contre perdant des 1^{ers} matchs ou si match nul, les rapports de force pendant le match. Les séances de tirs au but sont à proscrire.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J1 du 15 mars 2025

D2/D3

- BIOLLAY FC 2 (feuille d'effectif)

- US DOMESSIN 2 (feuille d'effectif)

- FC LA ROCHETTE 2 (feuille de critérium + feuille d'effectif)

DERNIER RAPPEL : Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 7 avril 2025 sous peine d'amende de 35 euros.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J2 du 22 mars 2025

D2/D3

- US GRIGNON 3 (feuille d'effectif)

- UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER 1 (feuille d'effectif)

- UO ALBERTVILLE 1 ET 2 (feuille d'effectif)

- ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE 1 (feuille d'effectif)

- U.S. GRAND MONT LA BATHIE 2 (feuille d'effectif)

Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 7 avril 2025 sous peine d'amende de 35 euros.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Rappel F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le logiciel :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35€**)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35€

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Pour le moment, les modifications de sites (lieu ou stade) sont gérées uniquement par le centre de gestion.

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>

HOMOLOGATION DES TOURNOIS DU FOOTBALL ANIMATION

- US CHARTREUSE GUIERS :

La Commission donne son accord pour l'organisation de votre rassemblement du 1^{er} mai 2025, sous réserve que l'organisation soit fidèle au règlement reçu.



Lundi 24 mars 2025

NOTE AUX CLUBS

US CHARTREUSE GUIERS :

La Commission des Jeunes valide l'organisation de votre 23^{ème} rassemblement de jeunes, le 1^{er} mai 2025, à St Laurent du Pont (U6-U9)

Le calendrier des 4 premières journées est en ligne, sur le F.A.L. depuis début mars.

La version PDF vous a été transmise pour une meilleure lisibilité sur le printemps.

Si vous constatez des anomalies entre ce document et ce qui est enregistré dans le FAL, merci de vous rapprocher



Foot SAVOIE



PV N° 714 du 2 avril 2025

de Philippe SALVATORE (district@savoie.fff.fr)

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Pour rappel, quand un club n'est engagé que sur un seul niveau de pratique (D1 ou D2), il se peut qu'il accueille des équipes de l'autre niveau.

Pour le moment, les modifications de sites (lieu ou stade) sont gérées uniquement par le centre de gestion.

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : district@savoie.fff.fr

Lundi 24 mars 2025

Le calendrier des 4 premières journées est en ligne, sur le F.A.L. depuis début mars.

La version PDF vous a été transmise pour une meilleure lisibilité sur le printemps.

Si vous constatez des anomalies entre ce document et ce qui est enregistré dans le FAL, merci de vous rapprocher de Philippe SALVATORE (district@savoie.fff.fr)

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Pour rappel, quand un club n'est engagé que sur un seul niveau de pratique (D1 ou D2), il se peut qu'il accueille des équipes de l'autre niveau.

Pour le moment, les modifications de sites (lieu ou stade) sont gérées uniquement par le centre de gestion.

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : district@savoie.fff.fr

U6/U7 Edouard FROGER

Mercredi 31 mars 2025

Les calendriers U6 et U7 sont disponibles via le F.A.L., depuis fin février.

Pour rappel, avec la multiplication des rencontres le samedi après-midi (U13, U17, U20, U15F, U18F), 3 créneaux de pratique sont autorisés :

- **RDV 14H00 – Début 14H30 (horaire par défaut)**



Foot SAVOIE



PV N° 714 du 2 avril 2025

- RDV 13H30 – Début 14H00
- RDV 13H00 – Début 13H30

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : edouard.froger@savoie.fff.fr

Pour rappel, l'horaire indiqué est celle du début du plateau :

COMMISSION U8 / U9

Le calendrier des 4 premières journées est en ligne, sur le F.A.L. depuis début mars.

La version PDF vous a été transmise pour une meilleure lisibilité sur le printemps.

Si vous constatez des anomalies entre ce document et ce qui est enregistré dans le FAL, merci de vous rapprocher de Philippe SALVATORE (district@savoie.fff.fr)

Pour rappel, quand un club n'est engagé que sur un seul niveau de pratique (D1 ou D2), il se peut qu'il accueille des équipes de l'autre niveau.

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : district@savoie.fff.fr

PLATEAUX INTERDISTRICTS AIN / SAVOIE (U7 & U9)

Samedi 05 avril 2025 :

Les plateaux U7 sont programmés dans l'AIN

- Le plateau de CULOZ aura lieu au Stade Municipal 1, à 14H30.
- Le plateau de BELLEY aura lieu au Stade Georges COIFFET (synthétique), à 14H00.

Les plateaux U9 sont programmés en SAVOIE

- Le plateau de YENNE aura lieu au stade Charles BURDINAT, à 10H00
- Le plateau de LA BIOLLE aura lieu au stade Francis IVARS, à 10H00





COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 31 mars 2025

CHAMPIONNAT BI-DEPARTEMENTAL FUTSAL 2025 LISTE DEFINITIVE DES EQUIPES INSCRITES POUR LE CHAMPIONNAT 2024/2025

Pour le 73 :

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 2
FUTSAL BOURGET UNITED 1
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN
ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS

Pour le 74 :

THONON LES BAINS
CLUSES BONNEVILLE FORON 74
F C VERMILLON

NOTE AUX CLUBS

Mail de l'US **CLUSES BONNEVILLE FORON 74** déclarant forfait pour la rencontre l'opposant à l'**A FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE** suite aux supposés incidents de la rencontre de coupe de Savoie Futsal.

Le président voulant protéger ses joueurs face à une situation qu'il trouve inacceptable.

Rapport de l'US CLUSES BONNEVILLE FORON 74 relatant des événements graves post-rencontre.

Rapport de l'A FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE relatant des événements graves post-rencontre mais avec des initiateurs autres que ceux mentionnés par CLUSES BONNEVILLE FORON 74.

Rapport de M l'arbitre n'ayant pas assisté aux faits.

Journée 12

Forfait de l'US CLUSES BONNEVILLE FORON 74 contre l'A FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE.

L'A FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE s'est déplacé au match aller, l'US CLUSES BONNEVILLE FORON 74 doit 52 euros au District de Savoie et 232 euros au club de l'A FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE.

Le District de Savoie avait classé cette rencontre à risques auprès de la Préfecture de la Savoie, avait désigné un délégué. La CDA avait désigné un arbitre expérimenté pour cette rencontre.

Aux clubs de l'**US CHARTREUSE GUIERS** et **A FUTSAL K PUC 1 MONTMELIAN**

1 Rencontre remise reste à reprogrammer.



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du lundi 31 mars 2025

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL

RETOUR TROPHÉE

Merci aux clubs vainqueurs des Coupes de Savoie 2024 de prévoir le retour du trophée aux district dès que possible et dans un état de propreté correct.

ORGANISATION FINALE DES COUPES

Les membres du comité Directeur et de la commission des Coupes ont validé ce lundi 27 janvier 2025 les clubs organisateurs des finales 2024-2025

U13 PIGNIER, SERALINI

U11 CREDIT AGRICOLE

Le jeudi 29 mai 2025 (ascension) à la Motte Servolex

SENIORS FEMININ, MASCULIN

Le samedi 31 mai 2025 à Mercury

U15 A8, U15, U17, U20

Le samedi 7 juin 2025 à l'Es Tarentaise



TIRAGE DES COUPES

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

1/4 de finale le samedi 19 avril 2025 à 15h00

UO ALBERTVILLE 1	vs	CHAMBOTTE 2
CAM 1	vs	CHAMBERY SPORT 73 1
AS HTE COMBE 1	vs	AIGUEBELLE 1
MONTMELIAN AF 1	vs	VAL D'HYERES 1

RAFFIN

1/4 de finale le samedi 19 avril 2025 à 15h00

CA YENNE 2	vs	FCHT 2
US CHARTREUSE GUIERS 2	vs	AF MONTMELIAN 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	LA RAVOIRE US 2
ENT DRUMETTAZ MOUXY 3	vs	FC CHAMBOTTE 3

FEMININES A 8

1/4 de finale le dimanche 20 avril 2025 à 10h00

Toute modification de rencontre devra être faite via Footclub avec accord des deux clubs

ST REMY 1	vs	ENT CHAUTAGNE 1
ENT PONT/BOURDE	vs	ENT APCR/LE BOURGET
CŒUR DE SAVOIE 1	vs	FCHT
US DOMESSIN 1	vs	YENNE



Foot SAVOIE



PV N° 714 du 2 avril 2025

FEMININES U18 A 11

Rencontre le samedi 19 avril 2025

Rencontres de 40' par équipe, pas de prolongation, TAB direct (5 tirs)

1 arbitre officiel pour les 3 matchs

Règlement des rencontres :

Le règlement des Coupes jeunes s'appliquera

Organisation :

14H30 : A contre B

15H30 : C contre le perdant du match A vs B

16H30 : C contre le gagnant du match A vs B

A CHAMBOTTE

A	CHAMBOTTE
B	AIX FC
C	CHAMBERY SAVOIE FOOT 2

A LA ROCHETTE

LA ROCHETTE	A
GAPS	B
LA MOTTE SERVOLEX	C

4 points : victoire

2 points : victoire aux TAB après match nul dans le temps réglementaire

1 point : défaite aux TAB après match nul dans le temps réglementaire

0 point : défaite

Règlement pour le classement :

A égalité de point entre 3 équipes

1 - Goal avérage générale

2 - Meilleure attaque

3 - Nb de carton reçu

4 - Tirage au sort

Le premier de chaque triangulaire se retrouvent en finale le 31 mai 2025

U20 TRIQUET

1/4 de finale le samedi 19 avril 2025 à 16h30

U.O. ALBERTVILLE

vs

AIX FC 2

FC ST BALDOPH

vs

ES TARENTOISE

JS CHAMBERY

vs

AS UGINE

FC B.E MERCURY

vs

GAPS



Foot SAVOIE



PV N° 714 du 2 avril 2025

U17 TRONCY

1/2 de finale le jeudi 08 mai 2025 à 15h00

ST BALDOPH FC	vs	AIX FC
LA RAVOIRE ou CHARTREUSE	vs	FC HT

U15 PILLET

1/2 de finale le jeudi 08 mai 2025 à 10h00

FC NIVOLET 2	vs	AIX FC 2
US LA MOTTE SERVOLEX	vs	GAPS 2

TRANSMISSION FMI

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS

Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier

U13 PITCH

Finale le 5 avril 2025 à Chartreuse Guiers

FESTIVAL PITCH U13 DEPARTEMENTAL

Phase finale départementale au Stade Charles BOURSIER,
à ST LAURENT DU PONT, ce samedi 05 avril (club accueil : US CHARTREUSE GUIERS).

- Le matin : RDV 8H30 pour les 6 équipes Filles qualifiées :

GJ LA SAVOYARDE, FC CHAMBOTTE, FC HAUTE TARENTEISE, CHAMBERY SF, G.A.P.S., US MOTTERAINE

- L'après-midi : RDV 13H15 pour les 6 équipes Garçons qualifiées :

FC NIVOLET, AIX FC, CHAMBERY SF, FC HAUTE TARENTEISE, ENTENTE BASSE MAURIENNE, US LA RAVOIRE

Vous retrouverez toute l'organisation de la journée dans ce lien :

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2024/09/Festival-U13-Pitch-2025_Phase-departementale.pdf



Le Tirage au sort

Il a été effectué ce lundi 24 mars, au District de Savoie de Football, par Jérôme SPADA (Président de la Commission des Coupes).

FILLES		GARCONS	
A	US MOTTERAINE	A	FC NIVOLET
B	FC HAUTE TARENTEISE	B	US LA RAVOIRE
C	GJ LA SAVOYARDE	C	AIX LES BAINS FC
D	FC CHAMBOTTE	D	FC HAUTE TARENTEISE
E	GP AVANT PAYS SAVOYARD	E	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
F	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL	F	ENTENTE BASSE MAURIENNE



Les filles

08H30 : Accueil des équipes / accès aux vestiaires.

09H00 : Briefing de la matinée (en présence des joueuses et de l'encadrement).

HORAIRES	DEFI CONDUITE		DEFI JONGLAGE		QUIZ	
9H15	US MOTTERAINE	FCHT	GJ LA SAVOYARDE	FC CHAMBOTTE	GAPS	CHAMBERY SF
9H35	GAPS	CHAMBERY SF	US MOTTERAINE	FCHT	GJ LA SAVOYARDE	FC CHAMBOTTE
9H55	GJ LA SAVOYARDE	FC CHAMBOTTE	GAPS	CHAMBERY SF	US MOTTERAINE	FCHT

5 rencontres de 14 minutes

HORAIRES	TERRAIN 1 (synthétique)		TERRAIN 2 (synthétique)		TERRAIN 3 ou 4 (honneur)	
10H20	US MOTTERAINE	FCHT	GJ LA SAVOYARDE	FC CHAMBOTTE	GAPS	CHAMBERY SF
10H45	GJ LA SAVOYARDE	GAPS	US MOTTERAINE	CHAMBERY SF	FCHT	FC CHAMBOTTE
11H10	FC CHAMBOTTE	CHAMBERY SF	FCHT	GJ LA SAVOYARDE	US MOTTERAINE	GAPS
11H35	FCHT	GAPS	US MOTTERAINE	FC CHAMBOTTE	GJ LA SAVOYARDE	CHAMBERY SF
12H00	FC CHAMBOTTE	GAPS	FCHT	CHAMBERY SF	US MOTTERAINE	GJ LA SAVOYARDE

12H30 : Annonce des résultats et remise des récompenses





Foot SAVOIE



PV N° 714 du 2 avril 2025



Les garçons

13H15 : Accueil des équipes / accès aux vestiaires.

13H45 : Briefing de l'après-midi (en présence des joueurs et de l'encadrement).

HORAIRES	DEFI CONDUITE		DEFI JONGLAGE		QUIZ	
14H00	FC NIVOLET	US LA RAVOIRE	AIX FC	FCHT	CHAMBERY SF	BASSE MAURIENNE
14H20	CHAMBERY SF	BASSE MAURIENNE	FC NIVOLET	US LA RAVOIRE	AIX FC	FCHT
14H40	AIX FC	FCHT	CHAMBERY SF	BASSE MAURIENNE	FC NIVOLET	US LA RAVOIRE

5 rencontres de 16 minutes

HORAIRES	TERRAIN 1 (synthétique)		TERRAIN 2 (synthétique)		TERRAIN 3 ou 4 (honneur)	
15H15	FC NIVOLET	US LA RAVOIRE	AIX FC	FCHT	CHAMBERY SF	BASSE MAURIENNE
15H40	AIX FC	CHAMBERY SF	FC NIVOLET	BASSE MAURIENNE	US LA RAVOIRE	FCHT
16H05	FCHT	BASSE MAURIENNE	US LA RAVOIRE	AIX FC	FC NIVOLET	CHAMBERY SF
16H30	US LA RAVOIRE	CHAMBERY SF	FC NIVOLET	FCHT	AIX FC	BASSE MAURIENNE
16H55	FCHT	CHAMBERY SF	US LA RAVOIRE	BASSE MAURIENNE	FC NIVOLET	AIX FC

17H30 : Annonce des résultats et remise des récompenses

16



U13 PIGNIER

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

U13 SERALINI

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

U11 CREDIT AGRICOLE

3^{ème} tour le samedi 3 mai à 10h00
2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL



Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.
Merci d'informer la Commission des Coupes.

RETOUR FEUILLE DE PLATEAU et CLASSEMENT **FAL (football animation & loisir)**

Compétitions – DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL



Les feuilles de plateaux et classements devront être retournées via le mode de fonctionnement « FAL » au plutôt le mercredi suivant celui-ci.
Ce délai dépassé la commission sera dans l'obligation d'infliger une amende.
Merci pour votre compréhension.

Pour toutes demandes complémentaires vous pouvez contacter :
Edouard FROGER ou Jérôme SPADA





PÉRÉQUATION COUPES

Coupe TRONCY – U17

¼ de finale – Samedi 8 mars 2025

Nombre de rencontres :	4	Nombre de clubs :	8
Frais d'arbitrage :	234.40 €	Frais de déplacement :	350.00 €
TOTAL Frais engagés :	584.40 €		
Soit par club :	73.05 €		

Les clubs ci-dessous doivent au District

US LA MOTTE SERVOLEX :	23.75 €
AIX FC :	18.65 €
FC NIVOLET 2 :	23.75 €
US CHARTREUSE GUIERS :	13.05 €
FC ST BALDOPH :	55.05 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

FC HAUTE TARENTEISE :	120.95 €
US LA RAVOIRE :	8.35 €
G.A.P.S. :	4.95 €

Coupe U15 – Georges PILLET

¼ de finale – Dimanche 9 mars 2025

Nombre de rencontres :	4	Nombre de clubs :	8
Frais d'arbitrage :	238.20 €	Frais de déplacements :	564.00 €
Total des frais engagés :	802.20 €		
Soit par club :	100.27 €		

Les clubs ci-dessous doivent au District

FC NIVOLET :	37.67 €
AIX FC :	49.87 €
ES TARENTEISE :	37.67 €
US LA MOTTE SERVOLEX :	37.67 €
ENT F CHAUTAGNE :	64.27 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

UO ALBERTVILLE :	17.72 €
GRPT AVANT PAYS SAVOYARD :	121.71 €
FC HAUTE TARENTEISE :	87.72 €



FÉMININES SÉNIORS

Président : **GACHET JACKY** 06 12 22 99 82

Responsable : **Alain HANS** 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 31 mars 2025

COURRIER REÇU

Reçu : Match remis US ST-REMY 1 / ENT F CHAUTAGNE // USC AIGUEBELLE 1 / HAUTE-TARENTEISE 2
- **ces matchs sont reprogrammés AU 27 Avril 25**

CHAMPIONNAT

MATCHS DU 06 avril 25 :

Match N° 29203792 FC HAUTE-TARENTEISE 2 / US ST-REMY 1 se jouera à 10H00 au stade ALBERT MARTIN à BOURG ST-MAURICE

Match N° 29203793 ENT PONT-BOURBRE / ENT APCR – ESB se jouera à 10H00 au PONT de BEAUVOISIN.

Match N° 29203794 CA YENNOIS / CŒUR DE SAVOIE- FOOTBALL se jouera à 10H00.

Match N° 29203795 ENT-CHAUTAGNE 1 / USC-AIGUEBELLE 1 se jouera à 10H00 à CHINDRIEUX
EXEMPT : US - DOMESSIN

INFORMATIONS - NOTE AUX CLUBS

Les modifications de lieux et d'horaires doivent être fait sur FOOT CLUB et doivent arriver le lundi précédent les rencontres avant 18H00





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 2 avril 2025

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA: 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
 - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2024 - 2025

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 19 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 120 €

Inscriptions reçues : 15

Ergina LAJCI (AS BARBERAZ)

Jérôme BONTRON - Alexis CHABERT (FC CHAMBOTTE)

Paul DA SILVA DIAS - Gabriel VELEZ (AS HAUTE COMBE DE SAVOIE)

Raphaël DE BORTOLI - Dylan ROIGNAU - Raphaël GELLON (ES TARENTOISE)

Sébastien MARTIN (US ST REMY DE MAURIENNE)

Jonathan POULIE (CA YENNE)

Rafael VICENTE BRAZAO (CA MAURIENNE)

Arnaud GAILLARD (US GRIGNON)

Antoine GAZZA (FC NIVOLET)

Mohamed AKROUT (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Henri ENGOULOU (FC BOURGOIN JALLIEU)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 4 mars 2025.

- Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes

Dates : ~~samedi 12 avril 2025~~

Lieu : à définir

Coût : 60 €

FORMATION REPORTÉE (date communiquée dès que possible)

Inscriptions reçues : 4

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)

Morgane PELLEGRIN - Baptiste DELAMARRE (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Bertrand LECONTE

~~Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 25 mars 2025.~~

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 120 €

Inscriptions reçues : 15

Adil BOUZALMAD - Dean PAJAJ – Damien BURLET (UO ALBERTVILLE)

Bastien SLOSSE (AIX FC)

Maxime MATHION (US LA MOTTE SERVOLEX)

David BOTTOLI (ENT F CHAUTAGNE)

Corentin LAMBERT (JS CHAMBERIENNE)

Théo MOLLIER BILLET - Robin NANTET (AS UGINE)

Cédric CHARTRAIN (FC MERCURY)

Mickael CASEIRO DOS SANTOS (CS AMPHION PUBLIER 74)

Cyril GERMAIN (FC CHAMBOTTE)

Candidats non prioritaires car hors département

Karim NASSIK (GFA RUMILLY VALLIERES 74)

Abdelkader BOUMENAD (FC PONT DE CLAIX 38)

Damien MAUREL (JONQUILLE S REIGNIER 74)



CERTIFICATIONS 2024 - 2025

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 6 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 5

Matthis LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)

Aymeric LATHUILE (ES TARENTOISE)

Sébastien PUIPIER (ETS LE BOURGET DU LAC)

Romain LESUR (AIX FC)

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 22 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 6

Mickael ROUX (US LA RAVOIRE)

Candidats non prioritaires car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Erwan GUIAVARC'H - Luc THOMASSON (ETS CERNEX 74)

Jacques BOUJON (THONON EVIAN 74)

David FAURE LORRAINE (US SEMNOZ VIEUGY 74)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 2 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

David BEQUIE (RIVES SP 38)





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 31 mars 2025

Président : M. René SAILE, Port : 07 84 71 06 82

Membre : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76

M. Jean Marc GUICHARD

Présents : Patrick JANET, René SAILE

Excusé : Jean Marc GUICHARD.

RÉCLAMATION APRES MATCH

Dossier N° 21 : match numéro 28655698 SAINT PIERRE SPORT FOOTBALL 2 CONTRE FC VILLARGONDRAN 2 SENIORS D4 Poule B du 16/03/2025

DÉCISION

Dossier N° 21 :

Match numéro 28655698 SAINT PIERRE SPORT FOOTBALL 2 CONTRE FC VILLARGONDRAN 2 SENIORS D4 Poule B du 16/03/2025

Réclamation du club de SAINT PIERRE SPORT FOOTBALL concernant la participation d'au moins un équipier supérieur, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour.

Réclamation recevable

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure (JS CHAMBERIENNE -VILLARGONDRAN seniors D2 du 09/03), l'équipe 2 de VILLARGONDRAN est en infraction avec l'article 7.1.2 des règlements sportifs du district.

Par ces motifs, la Commission des Règlements

- Décide match perdu par pénalité à VILLARGONDRAN 2, sans report de points

Résultats du match :

SAINT PIERRE SPORT FOOTBALL :	0 pt	1 but
FC VILLARGONDRAN 2 :	(-1pt)	0 but

- Remboursement des frais d'appui 30 € par VILLARGONDRAN

- Transmet à la Commission compétente pour homologation.



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Réunion du 31 mars 2025

Présents : F. FONTAINE (Président), C. VALENTINO (Secrétaire), M. BILLAUD, B. CAMUS, Serge COHEN, G. PILLET, L. FLEURY, J. LATHUILE.

COMPTE RENDU D'AUDITION

Dossier N°3 :

Appel du Club de FC HAUTE TARENTEISE contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 712 du mercredi 19 mars 2025 concernant le Match n°28650426 – SENIORS D1 – FC HAUTE TARENTEISE 1 – ENT VAL D'HYERES 1 – du 09/03/2025.

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

F. FONTAINE (Président), C. VALENTINO (Secrétaire), M. BILLAUD, B. CAMUS, Serge COHEN, L. FLEURY, J. LATHUILE.

Réunie le lundi 31 mars 2025, au siège du District de Savoie de Football,

En présence des personnes convoquées,

En l'absence excusée du joueur incriminé de FC HAUTE TARENTEISE

Après rappel des faits de la procédure,

Le club de FC HAUTE TARENTEISE ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées, ainsi que du représentant de la Commission de discipline, MM. Serge COHEN et Bernard CAMUS, n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant les explications de la présidente, de l'éducateur et du dirigeant du club de FC HAUTE TARENTEISE,

Considérant que l'arbitre du centre confirme les faits et explications mentionnés dans son rapport,

Considérant les explications du représentant de la Commission de discipline,

Considérant que le joueur incriminé de FC HAUTE TARENTEISE après avoir été sanctionné d'un second carton jaune à la 90^{ème} minute, l'arbitre central confirme que le joueur a tenu des propos insultant à son égard et celui de son arbitre assistant, en l'espèce notamment « *vous êtes des merdes, des tocards* »,



Sur ce,

Considérant que pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, et en l'espèce de l'arbitre officiel désigné pour cette rencontre, sont retenues jusqu'à preuve contraire, conformément à l'article 128 des Règlements généraux de la FFF.

Par ces motifs,

La Commission d'Appel décide :

- 1. Confirmer la sanction prise de la Commission de Discipline à l'encontre du joueur incriminé de FC HAUTE TARENTOISE : 4 Matches fermes dont l'automatique avec date de prise d'effet au 10/03/2025.**
- 2. Le club de FC HAUTE TARENTOISE est redevable des frais de procédure disciplinaire de 80 €.**

Cette décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

Le Président
Fabien FONTAINE

Le Secrétaire
Christophe VALENTINO

COMPTE RENDU D'AUDITION

Dossier N°4 :

Appel du Club de US CHARTREUSE GUIERS contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 712 du mercredi 19 mars 2025 concernant le Match n°53103573 – U17 – COUPE R TRONCY U17 – US LA RAVOIRE 1 – US CHARTREUSE GUIERS 1 – du 08/03/2025.

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

F. FONTAINE (Président), C. VALENTINO (Secrétaire), M. BILLAUD, B. CAMUS, Serge COHEN, L. FLEURY, J. LATHUILE.

Réunie le lundi 31 mars 2025, au siège du District de Savoie de Football,

En présence des personnes convoquées,

En l'absence excusée de l'arbitre officiel de la rencontre.

Après rappel des faits de la procédure,

Le club de l'US CHARTREUSE GUIERS ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,



Les personnes convoquées et auditionnées, ainsi que M. Serge COHEN n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant les explications du joueur incriminé et de l'éducateur de l'US CHARTREUSE GUIERS,

Considérant que l'arbitre a inscrit dans son rapport que le joueur incriminé a touché la cheville de son adversaire en réalisant un tacle,

Considérant que le joueur touché à la cheville est sorti du terrain suite à ce tacle,

Considérant que l'arbitre a considéré que pour cet acte il s'agissait d'un comportement antisportif devant être sanctionné d'un second carton jaune entraînant l'exclusion du joueur incriminé,

Considérant que la Commission de discipline, à la lecture du rapport de l'arbitre, a interprété qu'il s'agissait, non pas d'un comportement antisportif, mais d'un acte de brutalité « occasionnant une blessure uniquement observée par l'arbitre », entraînant une sanction de 4 Matches fermes dont l'automatique en s'appuyant sur le barème de référence de la FFF,

Sur ce,

Considérant que l'arbitre n'a pas précisé dans son rapport qu'il s'agissait d'une blessure qu'il a pu observer ou constater, ni constatée par un certificat médical,

Considérant que dès lors la qualification d'un acte de brutalité ne peut être qualifié de manière objective,

Par ces motifs,

La Commission d'Appel décide :

- 1. D'annuler la sanction prise de la Commission de Discipline**
- 2. De ramener la sanction du joueur incriminé de l'US CHARTREUSE GUIERS à 2 Matches fermes dont l'automatique avec prise d'effet au 09/03/2025.**
- 3. Le club de l'US CHARTREUSE n'est pas redevable des frais de procédure disciplinaire.**

Cette décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

Le Président
Fabien FONTAINE

Le Secrétaire
Christophe VALENTINO



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion CDA SAVOIE du 31 mars 2025

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON, Jacky MESTACH

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX,

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre:

-M. Mohamed DAIF (fiche de frais), déplacement du 16/02/2025.

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

- M. Rémi LEFEBVRE accompagnement de M. Jonathan GINIAUX (ST PIERRE SPORTS), du 23/03/25
- M. Rémi LEFEBVRE accompagnement de M. Dylan ROIGNAU (TARENTEISE), du 13/03/25
- M. Alphonse LOMBARD contrôle de Baris TAYLAN (COGNIN SPORT), du 09/03/25
- M. Alphonse LOMBARD contrôle de Laurent DENEUX (LAISSAUD), du 16/03/25
- M. Alphonse LOMBARD accompagnement de Mme Sandra FONTI (UGINE), du 22/03/25
- M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Zakaria MEROUCHE (CHY FOOT 73), du 22/03/25
- M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Maxime REIGNER (LE BOURGET LE LAC), du 30/03/25
- M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Abdel Halim MOUNIB (LES HAUTS DE CHAMBERY), du 30/03/25
- M. Jean-Pierre BUTEL accompagnement de M. LEBRETON POTHIN (CHALLES LES EAUX), du 30/03/25

Mail, Courrier Club:

- Demande de désignation sur rencontre du 05 Avril 2025 (Match : GUC / GAPS) 1 arbitre officiel
- FC HAUTE COMBE, signale des faits de match sur D4 ST REMY / HAUTE COMBE du 30/03/25
- FC MERCURY, signale l'absence de l'arbitre en D5 CONTRE LA BATHIE II du 23/03/25

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF :

- RAS

FINALES PITCH



Les arbitres sélectionnés lors des finales « PITCH » à CHARTREUSE GUIERS
le samedi 05 Avril 2025 sont :

M. Hamza SBARTAI (LA RAVOIRE)
M. Gabin BARLET (DOMESSIN)
M. Félix TAYLOR (LA BRIDOIRE- GAPS)
M. Nathan DE NARDI (J S CHAMBERY)

Bon match à tous,



DIRECTIVES ARBITRALES

RAPPEL DIRECTIVES

Il est rappelé aux arbitres d'appliquer les directives concernant la procédure en cas de manifestation raciste dans un stade et l'article 1 des statuts de la FFF qui figurent dans la rubrique documents du Portail Des Officiels. De plus il est demandé aux arbitres de tout mettre en œuvre pour que l'heure du coup d'envoi soit respectée.

BIJOUX, Conformément à la loi 4 Equipement des joueurs, la CRA rappelle que le port de tout type de bijoux (alliance, boucle d'oreille, piercing,) y compris recouvert d'un ruban adhésif est strictement interdit, ceci s'applique aussi en compétitions féminines.

DESIGNATIONS ET PROBLEMES INFORMATIQUES :

En raison de problèmes informatiques, nous vous demandons de ne plus considérer l'application sur smartphone comme un moyen de communication officiel et de toujours vous référer au Portail Des Officiels sur ordinateur en vous déconnectant du Portail Des Officiels sur ordinateur en cliquant sur le carré en haut à droite sur l'ordinateur puis vous reconnecter avec vos codes à chaque consultation. Les désignations sur le site internet de la ligue rubrique « Compétitions » restent visibles et valables. En cas de doute, contactez votre désignateur. Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter son désignateur.



FRAIS de DESIGNATIONS :

En raison de nombreuses incohérences sur les frais kilométriques demandés et mentionnés par les arbitres (entre autre dépassement de kms et frais) peut être pour le paiement de l'autoroute. Ceci est inadmissible. Les frais que les clubs devront payés sont mentionnés via foot club.

Les arbitres qui seraient en faute, se verront sanctionnés et devront rembourser les dépassements de frais.

DESIGNATIONS :

En raison de problèmes informatiques, si votre désignation disparaît au cours du week-end concerné uniquement, vous devez contacter votre désignateur pour vérification ou le club qui vous recoit. **Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter son désignateur (Alphonse Lombard, Tél : 06 12 59 37 49.)**

RAPPEL DIRECTIVES : Il est rappelé aux arbitres d'appliquer les directives concernant la procédure en cas de manifestation raciste dans un stade et l'article 1 des statuts de la FFF qui figurent dans la rubrique documents du Portail Des Officiels. De plus il est demandé aux arbitres de tout mettre en œuvre pour que l'heure du coup d'envoi soit respectée.

BIJOUX Conformément à la loi 4 Equipement des joueurs, la CRA rappelle que le port de tout type de bijoux (alliance, boucle d'oreille, piercing,) y compris recouvert d'un ruban adhésif est strictement interdit, ceci s'applique aussi en compétitions féminines.

DIRECTIVES DE M. Pascal PARENT (Président de la Ligue AURA de FOOTBALL)

EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LIGUE du 30/11/2024

✓ Rappel du règlement disciplinaire sur la laïcité : Pascal PARENT rappelle que les commissions disciplinaires régionales et départementales de la Laura Foot doivent respecter le barème disciplinaire adopté par le Conseil de Ligue pour tous les matches de Ligue et Districts de la LAuRAFoot en cas d'atteinte au principe de neutralité,

Applicable depuis le début de saison.

En raison de certaines décisions récentes qui ont pu laisser planer un doute, il tient également à rappeler que le port des collants est interdit (sauf avis médical contraire dûment validé par la commission médicale fédérale).

Toutefois, devant les difficultés d'application de cette règle rencontrée par les officiels depuis le début de la période hivernale,

il propose d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid et sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre.

La couleur des collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ou, en cas de difficulté, d'une même couleur noire.

Les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur. Il est évident que cette disposition ne s'appliquera que pour le football joué en extérieur.

INDISPONIBILITES ARBITRES



Mesdames, Messieurs les responsables 'Réfèrent Arbitre' des clubs.
Vous trouverez ci-joint la liste des arbitres indisponible sur les week-ends

Week-End du 05 / 06 avril 2025.

Nom	Prénom	Club appartenance	motif Indisponibilité
SOLTYSIAK	JEROME	AIGUEBELLE	PROFESSIONNELLE
LECORNE	CEDRIC	CUINES	PROFESSIONNELLE
PERROUSE	JEAN-FRANCOIS	DOMESSIN	ARRET /ANNE SABATIQUE
GROS	ANTONY	INDEPENDANT	PERSONNELLE
DUPAYS	CHRISTOPHE	DRUMETTAZ	MEDICALE
FAGOT	THEO	FUTSAL LA ROCHETTE	CONGES
FOUCAUD	ALEXANDRE	H/TARENTEISE	PROFESSIONNELLE
LEFEBVRE	REMI	HAUTE COMBE	MEDICALE
HALADJHAN	EMERIC	J S C	SCOLAIRE
FOUAZI	YOUSSEF	J S C	CONVENANCE PERSONNELLE
RHIFARI	YOUSSEF	J S C	CONVENANCE PERSONNELLE
TISSOT		LAISSAUD	MEDICALE
AIT KHOUYA	ILYES	NIVOLET	PERSONNELLE
SERBI	SAID	PORT CROIX ROUGE	CONVENANCE PERSONNELLE
AIT KHOUYA	ABDESSAMAD	ST BALDOPH	CONVENANCE PERSONNELLE
EXCOFFIER	FABIEN	U O A	MEDICALE
FATNI	KHALIL	U O A	PROFESSIONNELLE/SCOLAIRE
REMILI	FAICAL	VAL D'HYERES	MEDICALE

Samedi 05 avril 2025.

Nom	Prénom	Club appartenance	motif Indisponibilité
MOUNIB	ABDEL	CHY FOOT 73	CONVENANCE PERSONNELLE
BEKSAS	AISSA	C S F	CONVENANCE PERSONNELLE
MOUNIB	ABDEL HALIM	HAUT DE CHAMBERY	CONVENANCE PERSONNELLE
BARLET	GABBIN	DOMESSIN	CONVENANCE PERSONNELLE
CAMUS	BERNARD	F C H/TARENTEISE	CONVENANCE PERSONNELLE
ROUX GARCIA	NILS	J S C	CONVENANCE PERSONNELLE
LEMAIRE	DYLAN	HAUTE COMBE	CONVENANCE PERSONNELLE
LAMBERLIN	YAN	LA CHAMBOTTE	CONGES
AYDOGHAN	EMIR EFE	TARENTEISE	PROFESSIONNELLE/SCOLAIRE
CHAMMY	JAMAL	DRUMETTAZ	PROFESSIONNELLE
YLDIRIM	ESAT	C S F	CONVENANCE PERSONNELLE
HAMADI	YSMAEL	CHARTREUSE GUIERS	CONVENANCE PERSONNELLE
VAREILLE	JULIEN	LA MOTTE SERVOLEX	PROFESSIONNELLE
MARTINET	YOHAN	LA ROCHETTE	CONVENANCE PERSONNELLE
TAYLAN	BARIS	C S F	PROFESSIONNELLE
DELHOMME	REMI	MERCURY	PROFESSIONNELLE
AYDOGAN	EMIR FEE	TARENTEISE	PROFESSIONNELLE
AMIL	MOHAMMED	U O A	PROFESSIONNELLE

Dimanche 06 AVRIL 2025.

SMAILI	MOHAMED	PONTOISE	CONVENANCE PERSONNELLE
CORVERA	VANSESA	FC H/TARENTEISE	CONVENANCE PROFESSIONNELLE
VANDURME	NATHAN	C A M	AUTRE MISSION
DUMANDAG	HAMZA	C S F	CONVENANCE PERSONNELLE
KARABULUT	MEHMET	INDEPENDANT	CONGES
COUX	MATHIS	LA MOTTE SERVOLEX	CONVENANCE PERSONNELLE
DAIF	MOHAMED	LES BAUGES	CONVENANCE PERSONNELLE
BOUCHER	DAMIEN	MONTMELIAN	CONGES
DEL'OLIO	ALESSIO	VILLARGONDRAN	CONVENANCE PERSONNELLE



DMA 2025/2026

Les examens médicaux peuvent être effectués à partir du **1^{er} avril** pour la saison suivante.

La modification la plus importante concerne les arbitres de **35 ans et plus** qui lors de leur visite chez le cardiologue tous les 5 ans n'auront plus un test d'effort systématique **mais devront avoir fait préalablement une prise de sang pour un bilan biologique.**

A cet effet, vous trouverez ci-joint une information de la Commission Régionale Médicale à diffuser aux arbitres.

Concernant les questionnaires médicaux type Qs sport, la direction médicale de la FFF nous a précisé que la validation juridique devait se faire uniquement par la demande de licence et validation ou non de la case avez-vous répondu non à toutes les questions, ceci étant à contrôler sur foot 2000.

Modification du formulaire Dossier Médical Arbitre 2025-2026

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond.

Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

A partir de 35 ans

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans un bilan cardiologique devra être effectué **chez un cardiologue en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire** (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé **AVANT** la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable).
Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue plusieurs mois avant de refaire le DMA ;
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. **Seul le cardiologue** décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données en bas de la page 3.

La Commission Régionale Médicale.

EXEMPLAIRE DOSSIER MEDICAL 2025 / 2026

Joint sur l'annexe du DISTRICT



M. LE BOLLOC'H Livio (04/12/1992), FC HAUTE TARENTOISE : Demande de licence en attente de validation

NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS CLUBS en ARBITRAGE

Les arbitres de Football officiels seront formés
Aux gestes qui sauvent



Ainsi, Le District de Football de SAVOIE organisera la formation des arbitres, dans le respect des [dispositions de l'article L. 726-1 du code de la sécurité intérieure](#), une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent d'après les référentiels élaborés par la direction générale de la sécurité civile du ministère de l'intérieur.

A l'issue de la sensibilisation, les arbitres seront en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Il existe une exception à l'obligation de cette sensibilisation

La possession par un arbitre d'une qualification aux "premiers secours", telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile "prévention et secours civique de niveau 1" ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dispense son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'arbitre ou juge.

Les arbitres sont invités à fournir une attestation qui valide cette qualification aux "premiers secours"



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 31 mars 2025

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Pierrette CATANIA – Sandra FONTI – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Les procès-verbaux et relevés de décisions de la commission sont consultables en version intégrale sur FOOTCLUBS, onglet "organisation/procès-verbaux".

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.



IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 31 mars 2025 – Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
31/03/2025	D3	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	22/03/2025	3 MF dont Auto + 1 match par révoc sursis ou IF	23/03/2025
31/03/2025	Minimes U15 D3	Joueur	A.S. DE BARBERAZ	23/03/2025	2 MF dont Auto	24/03/2025
31/03/2025	D5	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	23/03/2025	Auto suffisant	24/03/2025
31/03/2025	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENDAISE	22/03/2025	1 Match Ferme par révoc sursis	07/04/2025
31/03/2025	D3	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	22/03/2025	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	23/03/2025
31/03/2025	Minimes U15 D1	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	23/03/2025	Auto suffisant	24/03/2025
31/03/2025	D2	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	23/03/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	07/04/2025
31/03/2025	Coupe R TRONCY U17	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	08/03/2025	2 MF dont Auto	09/03/2025
31/03/2025	Cadets U17 D2	Joueur	U.S. DOMESSIN	22/03/2025	Auto suffisant	23/03/2025
31/03/2025	D5	Joueur	U.S. GRIGNON	23/03/2025	4 MF dont Auto	24/03/2025
31/03/2025	Cadets U17 D1	Autres	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	22/03/2025	Auto suffisant	24/03/2025

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- **FAFA EMPLOI :-**
 - Cahier des charges
 - Documents financiers à remplir : - Compte de résultats 2023-2024 et Budget prévisionnel
 - Plan de trésorerie 2025-2026
 - Tutoriel « Création d'un dossier FAFA Emploi
- Affiche PSA conf Sport
- Manifestation FC SUD LAC
- Exemple dossier médical 2025 / 2026
- Demande de médailles DISTRICT DE SAVOIE

